

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2011

CP 11/06-48

L'an deux mil onze, le 30 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent ayant donné procuration de vote : M. Empociello.

**POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE
COMMUNES DE LAMAGISTERE ET REALVILLE**

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Depuis 1971, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la construction de caniveaux et bordures de trottoirs situés en agglomération le long des routes départementales, lorsque celles-ci font l'objet d'une réfection partielle ou totale de chaussée décidée par l'Assemblée.

Cette subvention est calculée au taux de 36 % du coût HT des travaux subventionnables.

II - DOSSIERS PRESENTES

En application de ces dispositions, je vous propose d'examiner les dossiers présentés, étant précisé que les travaux de chaussée sont inscrits au programme de voirie départementale.

Ces demandes portent sur la fourniture et la mise en œuvre des bordures de trottoirs et caniveaux, ainsi que sur les travaux liés à l'évacuation des eaux des caniveaux (grilles, bouches d'avaloirs) et les canalisations reliant ces ouvrages.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre décision, étant entendu que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041426, sous-fonction 61.

Autorisation de programme 2011.....	60 000 €
Engagé à la précédente commission permanente.....	14 410 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	34 871 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour....	49 281 €
Disponible.....	10 719 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 34 871€ :

** dossier présenté dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE OPERATION	MONTANT TRAVAUX EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN € HT	SUBVENTION
1) REALVILLE Travaux d'accompagnement de voirie sur la RD 78 (bd Rodriguez) en agglomération	63 865	63 865	63 865 x 36% = 22 991 €

** dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne*

COMMUNE OPERATION	MONTANT TRAVAUX EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN € HT	SUBVENTION
2) LAMAGISTERE Travaux d'accompagnement sur la RD30 (rue Hoche)	70 000	33 000	33 000 x 36% = 11 880 €
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2011/phase 1.			

TOTAL :34 871 €

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041426, sous-fonction 61 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,